

# Prix Art ensemble

Edition #4

## CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT

### 1. INTRODUCTION

La **Délégation en France de la Fondation Gulbenkian** s'associe pour la quatrième année au **CENTQUATRE-PARIS**, pour la réalisation d'un programme de sélection et de récompense de création et de mise en œuvre de projets innovants dans le domaine des arts collaboratifs.

Baptisé **Art Ensemble**, ce programme a pour objectif de soutenir, récompenser et valoriser les artistes qui investissent le domaine de la conception et de la mise en œuvre de projets **d'art collaboratif, d'art participatif** (*participatory art*), de **faire ensemble**, de pratiques artistiques pour **l'inclusion sociale**.

**Art Ensemble** souhaite valoriser et soutenir des projets collaboratifs qui prennent place sur le territoire français.

#### Retour sur l'édition #3

L'édition #3 fut un succès : 95 candidatures, 9 projets présélectionnés et 4 équipes lauréates. **Sarah Montero** chercheuse et maître de conférence en géographie à l'Université Bordeaux Montaigne avait mené lors de l'édition #2 une recherche autour de la réalité et des pratiques des artistes investi-es dans des projets de co-création. Forte de cette expérience, elle accompagne désormais pour l'édition #3 une des équipes lauréates dans le suivi de leur projet.

Cette quatrième édition souhaite poursuivre le soutien aux lauréat-es dans leurs processus créatifs. Un accompagnement est ainsi proposé à chaque artiste dans la réalisation de son projet.

## 2. CRITERES D'ELIGIBILITE

### CRITERE 1

> Le programme est destiné aux artistes qui interviennent dans le champ des **arts visuels**.

Sont également éligibles des **démarches pluridisciplinaires** entre diverses disciplines d'arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, art vidéo et/ou numérique, performance, etc) ou tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques (danse, théâtre, design, architecture, etc).

À noter que les arts vivants ne sont éligibles que s'ils sont associés avec les arts visuels et que leur part reste minoritaire.

### CRITERE 2

> L'artiste doit développer un projet **en France**.

> L'artiste peut postuler seul·e, en duo ou en collectif avec ou sans structure d'accompagnement (institution artistique, sociale, territoriale...).

### CRITERE 3

> L'artiste doit proposer une initiative menant à une **interaction** fondée sur la co-création, l'engagement et la collaboration au sein d'un groupe appartenant à un contexte social ou territorial particulier. Les personnes du groupe deviennent acteur·ices du projet, de la même manière que l'artiste.

Une attention particulière sera portée à la démarche de développement territorial local soutenant de nouvelles relations entre les participant·es et l'artiste.

### CRITERE 4

> L'artiste doit transmettre une **lettre d'engagement** du groupe avec qui il ou elle décrit son rôle dans le projet. Le groupe s'engage à co-créer, participer, soutenir et accueillir le projet de l'artiste.

### CRITERE 5

> Seront étudiés les projets **en cours d'élaboration** et projets pilotes et non les projets déjà aboutis. Les projets sélectionnés devront débiter avant la fin de l'année 2026.

Autant que l'œuvre finale éventuelle, c'est le **processus de travail et de création**, la nature et la temporalité de la relation entre les participant·es qui devront être mis en lumière, et rendus perceptibles dans la remise du projet.

Une attention particulière sera portée à la dimension innovante du projet dans la mise en relation des acteurs et actrices impliqués : éducation, champ social, champ culturel, champ artistique, champ professionnel, entreprise, autre forme de collectivités.

### 3. NATURE DES PRIX

**Quatre récompenses** seront remises à quatre équipes artistiques ou artistes d'un montant de **10 000€ TTC** par prix. Ce montant vise à contribuer aux frais inhérents à la réalisation technique et artistique de l'œuvre et aux honoraires des artistes. L'artiste peut faire appel à d'autres financements pour réaliser le projet, notamment auprès de structures partenaires.

Cette bourse sera versée en **deux phases** :

- Une première tranche de **70%**, à l'issue du jury, à la suite de la signature de la convention ;
- Une seconde tranche de **30%**, à l'issue de la participation au point d'étape final.

Le calendrier de versement sera défini en concertation avec chaque artiste. Si le projet artistique venait à être modifié par rapport à la présentation faite au jury, une validation par la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian et le CENTQUATRE-PARIS sera nécessaire. Les institutions se réservent le droit de ne pas verser la somme restante de la bourse si l'évolution proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité.

### 4. NATURE DU PROJET

Les projets qui s'appuient sur un ou plusieurs **axes de recherche** clairement délimités seront appréciés, tels que (liste établie à titre d'exemple, et non limitative) :

- L'éducation ;
- L'insertion sociale ;
- La transition écologique ;
- L'égalité de genre ;
- Les relations intergénérationnelles ;
- Les conditions et l'environnement au travail ;
- La cohabitation sociale sur un territoire ; etc.

### 5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être rédigés en **français** ou en **anglais**.

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via un formulaire accessible sur le site du CENTQUATRE-PARIS et comprendra les éléments suivants :

- Un **formulaire** de candidature complété (google form) ;
- Une **note d'intention** synthétique (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels) décrivant le projet, les participant-es, les éventuels partenaires associés et leur rôle (trois pages maximum, format PDF) ;
- Une **lettre d'engagement** du ou des groupes prenant part au projet (deux pages maximum, format PDF) ;
- Un **dossier artistique** comprenant des exemples éventuels d'actions précédemment menées dans le champ des arts collaboratifs, accompagné de visuels et documentation existante (image, textes, entretiens, vidéo) (dix pages maximum, format PDF) ;
- Une **biographie** et un **curriculum vitae** de l'artiste (cinq pages maximum, format PDF) ;
- Un **budget prévisionnel** précisant l'allocation des 10 000€ TTC du prix selon un modèle prédéfini à télécharger sur le site du CENTQUATRE-PARIS (format PDF) ;
- Un **calendrier prévisionnel** (format PDF).

La taille maximale de chaque document est de **10 Mo**. Tout dossier ne respectant pas le format et la taille demandés ne sera pas analysé.

Les candidats s'attacheront à présenter les **éléments quantitatifs et qualitatifs** nécessaires à l'appréhension par le jury de la bonne réalisation du projet comme :

- Le **contexte** et l'historique de la relation avec le groupe choisi et les éventuels partenaires ;
- La **temporalité** du projet ;
- Le profil et le **rôle** précis des participant·es ;
- Le développement ou la **transformation** présumés des **relations** entre les acteurs et actrices du projet ;
- Les effets espérés sur le **tissu social et territorial** et sur les artistes ;
- Les **perspectives de développement** / prolongation / approfondissement du projet ;
- La façon dont l'artiste envisage d'associer le CENTQUATRE-PARIS et la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian (besoins, modalités d'accompagnement envisagées, complémentarité avec la structure partenaire...).

## 6. SELECTION

A la suite de l'examen des candidatures, le **jury**, composé de professionnels de l'art, distinguera quatre projets lauréats sur la base des critères d'évaluation suivants :

- La **qualité artistique** du projet ;
- Le caractère innovant de l'**approche collaborative** et la **participation des publics** au projet ;
- La **valorisation du contexte** et des **axes de recherche** envisagés ;
- Le **budget prévisionnel** (rémunération, production technique, déplacements...)
- Le **calendrier** du projet ;
- Les **traces**, la **continuité** et la **transmission** possibles de l'approche artistique au sein du groupe de participant·es (perspectives ouvertes par le projet).

Compte-tenu du nombre important de candidatures, une réponse détaillée sur les raisons de la non-sélection d'un projet ne pourra être apportée.

Le jury se tiendra à Paris le **24 juin 2026** en présence des artistes présélectionnés. Les frais de déplacements des candidats pour cet événement ne pourront pas être pris en charge.

## 7. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Les lauréat·es bénéficieront d'un suivi adapté à leur projet et s'engagent à prendre part aux activités prévues dans le cadre du programme.

### - Démarche de documentation

Les artistes veilleront à être dans une **démarche de documentation** sur leur processus de création et seront invité·es à échéances régulières à fournir les éléments suivants : captation vidéo, photo, textes / journal de bord, interviews des participant·es ou tout autre témoignage du travail en cours et de l'investissement des parties prenantes.

### - Participation au programme Prix Art Ensemble

- Réunion de lancement obligatoire la semaine du 14 septembre 2026 (date précise à confirmer) ;
- Rencontres avec un réseau de professionnels et d'artistes (minimum 4 rendez-vous, principalement en région parisienne mais certaines rencontres pourront avoir lieu en dehors de l'Île de France) ;
- Rendez-vous mensuels (en visio ou par téléphone) avec le CENTQUATRE-PARIS pour suivre l'avancée du projet.

### - Participation au point d'étape final

Un point d'étape de l'ensemble des projets est prévu en juin 2027 (date précise à confirmer). Sa présentation pourra prendre la forme de performances, d'une exposition ou de tout autre format de restitution documenté du processus de travail en cours et comportant :

- La présentation des participant-es et éventuels partenaires ;
- Le descriptif du processus de travail et la temporalité du projet ;
- Œuvre exposée ou restituée et / ou au format audiovisuel ou numérique ;
- La retranscription des actions menées sur des supports tels que images, vidéos, entretiens et témoignages, production d'écrits, etc. ;
- Les suites imaginées au projet ;
- Le budget prévisionnel à jour.

## 8. CALENDRIER PREVISIONNEL

|                              |                                                                     |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Du 17 mars au 26 avril 2026  | Phase de candidature                                                |
| 24 juin 2026                 | Jury de sélection et remise des prix au CENTQUATRE-PARIS            |
| Semaine du 14 septembre 2026 | Rendez-vous de lancement du programme d'accompagnement              |
| Octobre 2026 à mai 2027      | Rencontres avec des professionnel·les de la culture et des artistes |
| Juin 2027                    | Point étape final des projets lauréats                              |

## 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### - EAO

- [Plateforme](#) pour candidater
- En savoir plus sur [la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian](#) et les projets lauréats de l'édition #3 du [Prix Art Ensemble](#)
- Pour nous contacter : [prixartensemble@104.fr](mailto:prixartensemble@104.fr)